



## Assemblée parlementaire de l'OTAN

# COMPTE RENDU

de la réunion de la commission sur la dimension civile de la sécurité

*Metekhi, Hotels & Preference Hualing Tbilisi  
Tbilissi, Géorgie*

dimanche 28 mai 2017

**LISTE DE PRÉSENCE**

<b>Président</b>	Vitalino CANAS (Portugal)
<b>Rapporteure générale</b>	Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France)
<b>Rapporteur de la sous-commission sur la gouvernance démocratique</b>	Jane CORDY (Canada)
<b>Rapporteure spéciale</b>	Ulla SCHMIDT (Allemagne)
<b>Président de l'AP-OTAN</b>	Paolo ALLI (Italie)
<b>Secrétaire général de l'AP-OTAN</b>	David HOBBS
<b>Délégations membres</b>	
Belgique	Brigitte GROUWELS
Canada	Olga ZRIHEN Leona ALLESLEV Rachel BLANEY Joseph A. DAY David McQUINTY
Croatie	Romana JERKOVIC Nenad STAZIC
République tchèque	Tomas JIRSA
Estonie	Kerstin-Oudekki LOONE
France	Jean-Michel VILLAUMÉ
Grèce	Athanassios PAFILIS
Hongrie	Sandor FONT
Islande	Jon Steindor VALDIMARSSON
Italie	Lorenzo BATTISTA Bruno CENSORE Domenico SCILIPOTI ISGRO
Lettonie	Ivans KLEMENTJEVS
Lituanie	Dainius GAIZAUSKAS
Pays-Bas	Salima BELHAJ
Norvège	Rigmor AASRUD
Pologne	Piotr APEL Pawel BEJDA
Roumanie	Andrei POP
Slovaquie	Gabor GAL
Slovénie	Jasna MURGEL
Espagne	Ana Maria BOTELLA
Turquie	Zehra TASKESENLIOGLU Aydin UNAL
Royaume-Uni	Baroness ADAMS OF CRAIGIELEA Lord HAMITON of EPSOM Lord JOPLING
États-Unis	Rick LARSEN
<b>Délégations associées</b>	
Arménie	Edmon MARUKYAN
Azerbaïdjan	Ziyafat ASGAROV

Bosnie-Herzégovine	Gudrat HASANGULIYEV Nikola LOVRINOVIC
Finlande Géorgie	Tom PACKALEN Sofio KATSARAVA Sergi KAPANADZE Irakli SESIASHVILI
Monténégro République du Moldova Serbie Suède	Genci NIMANBEGU Artur RESETNICOV Vladimir DJUKANOVIC Lena ASPLUND Asa LINDESTAM
Ukraine	Iryna FRIZ Oksana YURYNETS

**Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens**

Algérie Jordanie Maroc	Moustafa DJERDALI Tawfiq TAWALBEH Mohammed AZRI Youssef GHARBI
------------------------------	---

**Observateur parlementaire**  
Égypte

Mahmoud AWAD

**Intervenants**

**Ketevan TSIKHELASHVILI**

Ministre d'État pour la réconciliation et l'égalité civile, Géorgie

**Kestutis JANKAUSKAS**

Ambassadeur, chef de la mission d'observation de l'UE en Géorgie

**Ana NATSVLISHVILI**

Présidente, Association des jeunes avocats géorgiens (GYLA)

**Thomas Elkjer NISSEN**

Consultant spécial, collègue royal danois de défense

**Secrétariat international**

Andrius AVIZIUS, directeur  
Jailee RYCHEN, coordinatrice  
Carmyn CHAPMAN, assistante de recherche  
Joseph SADEK, assistant de recherche

## **I. Remarques préliminaires du président de la commission**

1. Dans ses remarques préliminaires, le président **Vitalino Canas** (PT) souhaite la bienvenue, à Tbilissi, aux membres de la commission et à leurs nouveaux collègues. Il remercie ensuite la délégation géorgienne pour le travail remarquable qu'elle a accompli afin d'accueillir la session de printemps 2017.

## **II. Adoption du projet d'ordre du jour [062 CDS 17 F]**

2. **Le projet d'ordre du jour [062 CDS 17 F] est adopté.**

## **III. Adoption du compte rendu de la réunion de la commission sur la dimension civile de la sécurité tenue à Istanbul, Turquie, les samedi 19 et dimanche 20 novembre 2016 [225 CDS 16 F]**

3. **Le compte rendu [225 CDS 16 F] est adopté.**

## **IV. Examen des *Commentaires du secrétaire général de l'OTAN, président du Conseil de l'Atlantique Nord, sur les Recommandations de politique générale adoptées en 2016 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN* [049 SESP 17 F]**

4. Les membres de la commission sur la dimension civile de la sécurité (CDS) n'ont aucune remarque particulière à formuler.

## **V. Table ronde sur l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud**

- **Exposé de Ketevan TSIKHELASHVILI, ministre d'État pour la Réconciliation et l'Égalité civique, Géorgie**

5. Dans son exposé, Mme Tsikhelashvili dresse un bilan de la situation dans les deux territoires géorgiens occupés que sont l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. Bien que l'occupation soit souvent qualifiée de conflit gelé entre la Géorgie et la Russie, la ministre affirme que la situation sur le terrain est en réalité en évolution et estime que les territoires occupés sont en passe d'être annexés par la Fédération de Russie. Outre la violation de l'accord de cessez-le-feu, la Russie prend des mesures agressives dans les territoires et continuent d'y masser des forces militaires. Le budget de l'État de l'Ossétie du Sud est financé à plus de 90 % par la Russie et celui de l'Abkhazie l'est à plus de 65 %, ces dépenses russes étant principalement consacrées aux infrastructures.

6. La ministre Tsikhelashvili souligne l'importance du processus de Genève et argue que le seul moyen viable, pour le pays, de régler le conflit est de partager un avenir commun et de préserver les droits de tous les Géorgiens, y compris de ceux qui vivent dans la zone occupée, de l'autre côté de la ligne de démarcation administrative. Elle condamne les actions de la Fédération de Russie visant à couper les contacts de population de part et d'autre de la ligne d'occupation.

7. Mme Tsikhelashvili expose les grands principes directeurs de son ministère destinés à susciter l'adhésion de la population des territoires occupés :

- a. le règlement pacifique du conflit ;
- b. se conformer au processus de Genève dans le cadre des relations avec les Russes et les acteurs internationaux ;
- c. définir et promouvoir des intérêts communs avec les Abkhazes et les Sud-Ossètes ;

- d. s'occuper des populations touchées par le conflit ;
- e. accroître et faciliter l'accès de ceux qui vivent dans les territoires occupés aux services gouvernementaux géorgiens (par exemple le système de santé) ;
- f. partager les avantages que procurent les acteurs internationaux ;
- g. obtenir un soutien international en faveur de la position géorgienne de non reconnaissance et promouvoir la réconciliation par des mesures de confiance.

- **Exposé de Kestutis JANKAUSKAS, ambassadeur, chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie**

8. L'ambassadeur **Kestutis Jankauskas** rappelle aux délégués que la mission de l'Union européenne a débuté en 2008 et que son objectif est d'assurer la stabilité le long de la ligne de démarcation administrative. Son mandat est exercé sur le terrain de façon impartiale, ce qui permet à l'UE, depuis bientôt 10 ans, d'y maintenir son action - et de constituer la seule présence internationale. L'ambassadeur Jankauskas énonce les deux objectifs concrets de la mission, à savoir l'apaisement des tensions et l'instauration d'un climat de confiance entre les parties.

9. La mission de l'UE - qui suit, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, l'évolution de la situation régionale - a également observé une recrudescence des tentatives de « frontiérisation » par les Russes, tant en Abkhazie qu'en Ossétie du Sud.

10. **Michael R. Turner** (US) demande si l'utilisation d'un langage impartial par la mission d'observation de l'UE est vraiment justifiée, étant donné les violations des droits humains par la Russie dans les territoires occupés. L'ambassadeur Jankauskas répond que l'emploi de termes neutres comme, par exemple, « ligne de démarcation administrative » permet aux membres de la mission de dialoguer avec les deux camps et de tenter de résoudre les problèmes pratiques sur le terrain.

11. **Joëlle Garriaud-Maylam** (FR), **Brigitte Grouwels** (BE), **Ulla Schmidt** (DE), **Sergi Kapanadze** (GE) et **Bruno Censore** (IT) s'enquière des efforts déployés par Tbilissi pour entraîner l'adhésion des populations abkhaze et sud-ossète. Mme Tsikhelashvili répond que son ministère a recours à des stratégies visant à instaurer un climat de confiance entre la Géorgie et les territoires occupés (par exemple des campagnes de vaccination et l'accès aux soins de santé). Le ministère pour la Réconciliation et l'Égalité civique a par ailleurs élaboré des outils aux fins de répondre à la propagande russe, notamment par des campagnes menées sur les réseaux sociaux. La ministre souligne que la société civile, les ONG et le secteur privé jouent un rôle important en matière de réconciliation et dans le processus de paix. Quelques ONG sont à l'œuvre dans ce domaine, mais beaucoup ne peuvent opérer que du côté géorgien de la ligne de démarcation administrative en raison des possibilités restreintes de déplacement. Mme Tsikhelashvili tient aussi à rappeler qu'il importe de permettre aux territoires occupés de s'exprimer dans leur propre langue et de faire valoir leur culture.

12. **Ziyafat Asgarov** (AZ) et **Edmon Marukyan** (AM) passent en revue les similitudes et les différences entre le conflit du Haut-Karabakh et celui de l'Abkhazie / l'Ossétie du Sud. **Lord Jopling** (UK) soulève la question des atteintes portées par la Russie à la souveraineté géorgienne et veut savoir si Moscou a tenté de prendre le contrôle des flux d'énergie. **David McGuinty** (CA) demande quelles mesures la communauté euro-atlantique pourrait prendre pour aider la Géorgie à trouver une solution pacifique au conflit qui n'a que trop duré dans les territoires occupés. Mme Tsikhelashvili déclare avec instance que les États membres de l'OTAN doivent maintenir la question de l'intégrité territoriale de la Géorgie au premier rang de leurs préoccupations.

- **Exposé d'Ana NATSVLISHVILI, présidente de l'Association des jeunes avocats géorgiens, sur *Consolider la démocratie et l'État de droit en Géorgie***

13. Mme Natsvlishvili met en évidence les avancées du système judiciaire géorgien et le suivi de celui-ci par son organisation. S'il est vrai, d'après son évaluation des normes en matière de justice, que des progrès très sensibles ont été réalisés ces dernières années, l'intervenante ne peut pas qualifier la Géorgie de démocratie pleinement consolidée. Elle recense plusieurs grands défis, au nombre desquels la nécessité de choisir et de nommer les juges de manière crédible et transparente, ainsi que la période probatoire des magistrats qui, s'ils ne sont pas adressés, risquent de menacer l'indépendance judiciaire.

14. Mme Natsvlishvili évoque la réforme judiciaire dans le cadre des efforts actuellement déployés par la Géorgie pour rédiger une nouvelle constitution. S'il contient des éléments positifs, le projet ne va pas assez loin, estime-t-elle : le processus de nomination des juges reste opaque et les pouvoirs disproportionnés dont disposent les procureurs non contrôlés. Selon l'intervenante, le manque de réformes judiciaires tient surtout à la polarisation et au favoritisme politiques issus du système clientéliste traditionnel.

15. Le président Vitalino Canas, Ziyafat Asgarov, Brigitte Grouwels, **Kerstin-Oudekki Loone** (EE), **Jasna Murgel** (SI) et David McGuinty s'enquière des différents aspects de l'État de droit en Géorgie. Mme Natsvlishvili indique dans sa réponse que trop de pouvoirs sont accordés au conseil supérieur de la justice (c'est-à-dire à l'autorité administrative juridictionnelle), qui s'occupe de la nomination des juges. Cet organe n'est soumis à aucune loi, applique des règles arbitraires et abuse de son pouvoir. L'intervenante fait en outre observer qu'il est difficile pour les jeunes avocats d'intégrer la magistrature : ses fonctionnaires y sont nommés à vie, ce qui dissuade les jeunes avocats de s'engager dans le système judiciaire. Fait positif, Mme Natsvlishvili signale que la société civile géorgienne est forte et qu'elle suit de près cet aspect. L'Association des jeunes avocats géorgiens, par exemple, renseigne activement les parlementaires sur les modifications que le groupe des droits civils voulait apporter dans le cadre du processus de réforme constitutionnelle. L'intervenante donne également son avis sur le projet de loi sur l'élection des députés, relevant qu'il contient un certain nombre d'éléments positifs, dont la suppression des circonscriptions uninominales. Elle dénonce toutefois le « système de bonus » qui avantage le parti ayant obtenu le plus de voix.

16. Représentant l'opposition parlementaire, Sergi Kapanadze fait part de son inquiétude quant à la subordination de la Cour constitutionnelle au gouvernement géorgien, au contrôle exercé par le *Sakartvelos Parlamenti* et à l'absence de débat avec l'opposition. La présidente de la commission des affaires étrangères du Parlement, **Sofio Katsarava** (GE), précise de son côté qu'il existe une forte volonté politique de renforcer la démocratie et les institutions du pays, mais qu'il est difficile d'opérer des changements du jour au lendemain.

## **VI. Examen du projet de rapport spécial *Promouvoir la stabilité dans la région de la mer Noire* [065 CDS 17 F] présenté par Ulla SCHMIDT (Allemagne), rapporteure spéciale**

17. La rapporteure spéciale, **Ulla Schmidt** (DE), souligne l'importance de la région de la mer Noire, carrefour de différentes civilisations et religions, de différents groupes ethniques et systèmes politiques. Elle s'inquiète de ce que la région paraisse entrer dans une période d'instabilité et d'affrontements, une remilitarisation y étant observée en particulier depuis (mais même déjà avant) le conflit russo-ukrainien. Les conflits gelés ou non résolus s'y sont multipliés ou s'y sont aggravés. La guerre en Syrie a aussi eu une incidence négative sur la politique régionale. Qui plus est, la situation en termes de démocratie et de respect des droits humains s'est détériorée dans certaines parties de la région.

18. Ulla Schmidt déplore que les discussions sur la stabilité dans la région de la mer Noire aient jusqu'à présent massivement porté sur les mesures militaires. Elle recommande à la communauté euro-atlantique d'élaborer une stratégie plus complète et plus cohérente à l'égard de la région, qui comprenne des aspects civils. La mise en place de structures démocratiques, la promotion des droits humains et de l'État de droit, ainsi que le resserrement de la coopération régionale, sont indispensables à la stabilité à long terme de la région. Le dialogue doit être maintenu avec les États riverains de la mer Noire, afin qu'ils puissent travailler de concert, notamment sur les questions environnementales, la lutte contre la corruption, les enjeux économiques et les flux migratoires. Enfin, elle fait remarquer que le rôle de l'UE dans la région doit être renforcé.

19. Au cours de la discussion, Michael R. Turner et **Iryna Friz** (UA) proposent que des termes plus forts soient utilisés dans le projet de rapport en ce qui concerne l'agression de la Russie contre l'Ukraine. **Ivans Klementjevs** (LV) se demande si la communauté internationale ne devrait pas commencer à songer à des accords de Minsk 3, puisque, selon lui, Minsk 2 ne fonctionne pas. Lord Jopling et Sergi Kapanadze font observer que l'emploi de termes tels que « régions sécessionnistes » pour désigner l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud doit être évité, car ces dernières sont *de facto* occupées par la Russie. Sofio Katsarava indique que la délégation géorgienne fournira des informations supplémentaires sur la situation en Abkhazie et en Ossétie du Sud pour le projet de rapport. Brigitte Grouwels suggère qu'y soit étoffée la section qui traite des questions économiques.

20. Plusieurs membres de la commission font part de leur inquiétude quant à l'évolution de la situation en Turquie. **Jane Cordy** (CA) et Bruno Censore partagent le point de vue de la rapporteure spéciale qui, tout en condamnant la tentative de coup d'État de juillet 2016, estime que le respect du principe de proportionnalité des poursuites ayant déferlé après (y compris sur des journalistes et des membres de l'opposition) est sujet à caution. Les principes de la démocratie et de l'État de droit doivent être maintenus, attendu que les événements en Turquie influent considérablement sur la sécurité et la stabilité régionales. L'OTAN est non seulement une alliance militaire mais aussi une communauté de valeurs, raison pour laquelle elle doit s'occuper des droits élémentaires des habitants de ses pays membres. Les représentants turcs **Zehra Taskesenlioglu** et **Aydin Unal** déclarent qu'il est facile de critiquer leur pays, mais que la situation sécuritaire très difficile qui y prévaut doit être prise en considération, l'État devant livrer bataille contre quatre groupes terroristes simultanément. Ils défendent les mesures prises au plan interne pour protéger la Turquie contre les auteurs de la tentative de coup d'État et leurs partisans, avant de rappeler que le dernier référendum turc a été transparent et régulier.

## **VII. Examen du projet de rapport général *La guerre en Syrie et en Iraq : aspects humanitaires* [063 CDS 17 F rév. 1] présenté par Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France), rapporteure générale**

21. La rapporteure générale souligne que la guerre en Iraq et en Syrie est la pire catastrophe anthropique du XXI<sup>e</sup> siècle. La société syrienne est la première victime des violences sans précédent de ces six dernières années. Sur les 22 millions de personnes constituant la population d'avant-guerre, 465 000 ont été tuées, 13,5 millions ont besoin d'une aide humanitaire immédiate et sept millions sont des réfugiés (personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie ou se trouvant hors du pays). La guerre en Syrie et en Iraq est à l'origine de flux migratoires vers l'Europe inconnus jusqu'alors, ayant entraîné une crise humanitaire, des tensions politiques ainsi que des risques en matière de sécurité.

22. De nombreuses violations du droit humanitaire et du droit des conflits armés ont été commises, les cas les plus choquants étant le siège d'Alep et l'attaque chimique de Khan Cheikhoun. Par ailleurs, le manque de fonds (seule la moitié des fonds nécessaires a été réunie en 2016) et l'absence de coopération du régime de Bachar al-Assad ont entravé l'aide humanitaire. Seules 13,5 % des personnes à qui une autorisation avait été accordée ont, de fait, bénéficié d'une aide de ce type.

23. La guerre a également de lourdes conséquences pour les pays limitrophes qui accueillent la majorité des réfugiés. Rien qu'en Turquie, 12 milliards de dollars ont été dépensés par le gouvernement au cours des six dernières années pour aider 5 millions de réfugiés syriens. Il n'en demeure pas moins que des solutions durables s'imposent, le soutien aux réfugiés ayant été insuffisamment coordonné entre les pays du fait de l'urgence de la situation.

24. L'Union européenne peine, elle aussi, à faire face aux pressions migratoires provenant des pays du Sud étant donné le caractère éminemment politique de la crise. Entre 2011 et 2016, les pays membres de l'UE ont reçu 900 000 demandes d'asile, un chiffre qui a baissé depuis la signature de l'accord entre l'UE et la Turquie. L'Union européenne a également mis en place des solutions préventives telles que les opérations *Poséidon* et *Triton* (Frontex) et l'EUNAVFOR MED opération *Sophia*, avec l'appui de l'opération *Sea Guardian* de l'OTAN.

25. La rapporteure générale demande instamment à la communauté euro-atlantique :

- a. de soutenir le cessez-le-feu et les efforts politiques visant à résoudre le conflit suivant la feuille de route de l'ONU ;
- b. d'accroître la pression diplomatique et politique pour faire respecter le droit humanitaire et laisser œuvrer les travailleurs humanitaires ;
- c. de veiller à ce que l'aide soit distribuée de façon équitable ;
- d. de tenir ses promesses financières ;
- e. de poursuivre ses efforts de renforcement de la sécurité aux frontières européennes ; et
- f. d'agir en faveur de la réforme du système de Dublin.

26. Au cours de la discussion, **Tawfiq Tawalbeh** (JO) présente les défis que l'accueil des populations réfugiées a créés pour son pays du point de vue environnemental, en termes d'énergie, d'agriculture et en matière d'éducation. **Olga Zrihen** (BE) se dit préoccupée quant à la sécurité dans les camps de réfugiés. **Rigmor Aasrud** (NO) estime que les pays du Golfe pourraient accueillir davantage de réfugiés. Lord Jopling s'inquiète du peu d'attention accordée à l'Iraq dans le projet de rapport. Zehra Taskesenlioglu indique que les groupes armés kurdes devraient être désignés comme groupes terroristes dans celui-ci.

27. La rapporteure générale remercie les pays voisins de la Syrie - où la crise nourrit en même temps l'instabilité politique - d'accueillir un nombre démesuré de réfugiés. Elle approuve la nécessité d'avoir davantage d'informations sur la guerre en Iraq dans le projet de rapport, ainsi que la nécessité d'accorder une attention particulière à la protection des réfugiés dans les camps (y compris des femmes et des enfants) contre les violences sexuelles et la traite des êtres humains.

### VIII. Table ronde sur l'arsenalisation des médias sociaux

- **Examen du projet de rapport de la sous-commission sur la gouvernance démocratique**  
***La révolution des médias sociaux : incidences politiques et sécuritaires***  
**[064 CDS DG 17 F] présenté par Jane CORDY (Canada), rapporteure**

28. **Jane Cordy** (CA) fait observer qu'au vu de l'omniprésence de la technologie aujourd'hui, il importe d'évaluer l'incidence des médias sociaux sur nos sociétés. Les médias sociaux ont un impact énorme sur la politique et la gouvernance ; dans un sens, ils ont élargi le dialogue public, ont mis en lumière de nouvelles questions, renforcé la position des militants anticorruption et contribué à mobiliser la société civile dans le monde entier. Les médias sociaux ont augmenté le coût de la répression et ont rendu plus difficile la dissimulation des violations des droits humains pour les régimes autoritaires.



29. Parallèlement, l'architecture même des médias sociaux pourrait entraîner une polarisation plus grande et une ségrégation accrue au sein de nos sociétés. Les médias sociaux regroupent leurs utilisateurs par affinité d'idées et les cloisonnent dans des cocons idéologiques. Les réseaux sociaux confèrent aussi un avantage aux voix extrémistes et radicales. En outre, ils facilitent la propagation d'informations fausses et subversives que les internautes prennent pour argent comptant. Le danger est que ces fausses informations minent la confiance des citoyens dans leurs institutions et leurs dirigeants. La rapporteure mentionne à cet égard l'utilisation malveillante des médias sociaux par des acteurs étatiques et non étatiques comme la Russie et Daech\*.

30. Jane Cordy conclut en soulignant que l'essor des médias sociaux et les problèmes qu'ils posent pour la gouvernance démocratique vont se poursuivre. Une plus grande sensibilisation sera nécessaire pour répondre à la propagation de fausses informations et à la prolifération de la violence sur les plateformes des réseaux sociaux. Les acteurs malveillants continueront de profiter de l'ouverture et du pluralisme d'Internet. Le défi pour l'Alliance et les organisations de la société civile consistera donc à affronter cette influence pernicieuse, tout en défendant les valeurs de l'OTAN.

- **Exposé de Thomas Elkjer NISSEN, consultant spécial, collègue royal de défense du Danemark**

31. **Thomas Nissen** indique que le cadre d'utilisation des réseaux connectés et des médias sociaux présente l'avantage de se combiner avec les médias traditionnels ; les médias sociaux peuvent par conséquent servir à influencer les internautes. En tout état de cause, la qualité du contenu peut être trompeuse et M. Nissen donne quelques exemples de fausses nouvelles pour illustrer ses propos.

32. L'intervenant explique par ailleurs que les médias sociaux peuvent être utilisés comme instrument de commandement et de contrôle par certains groupes ; il mentionne l'utilisation qu'en fait Daech dans ce but, ainsi que pour diffuser son idéologie et recruter des membres. À cela s'ajoute le fait que des acteurs étatiques comme la Russie transforment les réseaux sociaux en arme de guerre à des fins militaires.

33. M. Nissen conclut en soulignant l'importance des campagnes de sensibilisation qui éduquent le grand public sur les points de vulnérabilité des réseaux sociaux et le renseignent sur les meilleures pratiques. Enfin, l'intervenant préconise la création de partenariats public-privé pour apprendre aux internautes et aux institutions à se protéger lors de leurs activités en ligne.

34. Au cours de la discussion, **Lorenzo Battista** (IT) rappelle qu'en tant qu'alliance, l'OTAN doit trouver le juste équilibre entre le droit à la vie privée et le pouvoir d'enquêter sur les criminels en ligne. Ulla Schmidt s'inquiète de ce que les médias sociaux influent de plus en plus sur la politique et fassent le jeu des populistes. Elle souligne l'importance d'une approche commune au sein de l'UE et de l'OTAN. **Vladimir Djukanovic** (RS) se déclare préoccupé par l'incidence sur les jeunes générations au sein des pays membres de l'Alliance, de la propagande de Daech sur Internet. En revanche, il pense que les effets de la propagande russe sont largement exagérés. Lord Jopling salue les efforts déployés par son gouvernement pour lutter contre la radicalisation dans son pays. En 2010, le gouvernement britannique a mis sur pied l'Unité de lutte contre le terrorisme informatique (*Counter Terrorism Internet Referral Unit*, CTIRU [une unité de signalement des contenus de nature terroriste - NDT]), qui a contribué au retrait de plus de 250 000 éléments à caractère terroriste. **Gudrat Hasanguliyev** (AZ) laisse entendre que les pays de l'OTAN devraient accorder plus de soutien aux médias libres en Russie. Aydin Unal suggère de modifier la référence à la Turquie et aux manifestations du parc Gezi dans le projet de rapport, avant d'évoquer l'exemple de Twitter qui a été utilisé comme arme contre le président turc lors de la tentative de coup d'État de juillet 2016. Olga Zrihen estime que des efforts restent à faire pour sensibiliser les citoyens et renforcer les connaissances techniques qui permettent de se prémunir contre la désinformation. Concernant les

---

\* Acronyme arabe utilisé pour désigner l'organisation terroriste État islamique (EI)

effets négatifs de la révolution des médias sociaux, **Tom Packalen** (FI) pense que la réponse pourrait résider dans l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle, encore que des données supplémentaires soient nécessaires pour étudier le problème.

35. Thomas Nissen s'accorde à dire qu'il existe des enjeux de coopération internationale qui doivent être relevés par des institutions comme l'OTAN, puisque les médias sociaux et les défis qu'ils représentent sont transnationaux. Il encourage vivement le secteur public à collaborer avec l'industrie et la société civile pour lutter contre les fausses nouvelles et la propagande terroriste. Enfin, l'intervenant indique que l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle peuvent aider à repérer les acteurs malveillants sur les réseaux sociaux, mais ces outils ne sont pas parfaits et l'intervenant donne quelques exemples à cet égard.

#### **IX. Présentation des activités futures de la commission sur la dimension civile de la sécurité et de la sous-commission sur la gouvernance démocratique**

36. Le président conclut la session en remerciant tout d'abord Lord Jopling pour la visite de la CDS organisée au Royaume-Uni et pour avoir reçu les délégués chez lui à York. Vitalino Canas rappelle ensuite aux délégués les prochaines visites auront lieu aux États-Unis (en septembre) et au Koweït (en novembre). Il encourage également les membres de la commission à participer aux séminaires de l'Assemblée en Ukraine (en juin), ainsi qu'à Ljubljana et à Rome (en novembre).

#### **X. Divers**

37. Aucune question n'est soulevée.

#### **XI. Date et lieu de la prochaine session**

38. 63<sup>e</sup> session annuelle, Bucarest (Roumanie), du 6 au 9 octobre 2017

#### **XII. Remarques de clôture**

39. Le président remercie la délégation géorgienne pour cette session inoubliable.

---